



CHANGEMENT DE L'EMPLACEMENT **DU LOCAL DE VOTE A PARTIR DU 5 JUIN 2016**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que le local de vote a été déplacé dans les locaux de l'administration communale, au 1^{er} étage de la Résidence St-Germain 3.

A partir du 5 juin prochain, le bureau du Conseil communal vous accueillera donc au Greffe municipal pour chaque votation et/ou élection futures.

Jour et heure d'ouverture du local de vote :

**Dimanche, jour officiel de la votation et/ou de l'élection,
de 09h30 à 10h30.**

**Attention, dernière levée de la boîte aux lettres : 10h30 ;
au-delà de cette heure, les enveloppes de vote
ne sont plus prises en considération.**